

LE RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS UN AN... SIX MOIS...

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26 ROANNE

INSERTIONS ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Directeur politique : A. LAFONT

Rédacteur en chef : AIMÉ FONROBERT

20 Messidor 96. — Parc

Malices Opportunistes

J'ai entendu quelque part un opéra-comique ayant pour titre le Chien du Jardinier...

Cette observation, d'une justesse indéniable, m'est revenue à la mémoire quand j'ai vu les comptes-rendus des dernières séances de la Chambre et du Sénat.

L'Assemblée des gâteaux du Luxembourg refuse d'abord, sur la proposition du boursicotier Léon Say, de faire partir l'année budgétaire du 1er juillet...

Cette dernière taquinerie nous a valu un superbe discours de M. Floquet. Devant son argumentation éloquent et serrée l'interpellation s'est évanouie et c'est à peine si M. Récipon, un ami des interpellateurs, a osé demander l'ordre du jour pur et simple...

Voilà qui est bien ! Les députés républicains — à l'exception de 24 ferrystes, ce qui n'est pas étonnant — ont eu un semblant de pudeur. Ils ont reculé devant

la mise en échec du seul ministre possible; ils ont évité la dissolution.

Je ne veux pas dire que la frayeur soit le commencement de la sagesse; mais n'ai-je pas le droit de déduire des contradictions de MM. les opportunistes qu'ils ont obéi plutôt à un sentiment d'égoïsme qu'à une idée patriotique.

En effet, si ces pseudo-républicains avaient pour unique objectif l'intérêt de la République, n'auraient-ils pas suivi M. Peytral quand il demandait le temps de préparer un budget d'économie? Auraient-ils fait entrer dans la commission des finances tous les impuissants qui ont précédé en affaires les ministres actuels?

Non. La Chambre, à la veille de retourner devant les électeurs, ses juges, trouvait une occasion exceptionnelle de s'attirer le bénéfice des circonstances atténuantes. Elle pouvait se repentir, réparer dans la mesure du possible le temps perdu en discussions stériles et permettre à un ministre nettement réformateur de travailler pendant les derniers jours de cette législature. Elle devait, dans tous les cas, faisant abstraction de ses préférences, éviter tout conflit pouvant faire le jeu de la réaction, à un moment surtout où un nouveau parti cherche à jeter la division dans le camp républicain. Et c'est en fait un devoir absolu de ne pas donner aux étrangers, qui viennent assister l'année prochaine au grand réveil de la France, le spectacle de nos divisions.

Quand le citoyen Floquet et ses éminents collègues ont accepté la charge du pouvoir, ils n'ont vu que le devoir à remplir; ils ne se sont pas dissimulé les difficultés à surmonter. Mais il fallait sauver la République, au risque de sacrifier les personnalités. Et voilà pourquoi des hommes de la valeur de MM. Goblet et de Freycinet se sont soumis à la direction de M. Floquet. On pouvait penser, en effet, que l'ancien président de la Chambre, dans ses récentes fonctions, avait donné assez de preuves de sa courtoisie et de son impartialité

pour qu'il eût droit aux mêmes égards de la part de ses collègues. On connaissait, par son passé tout entier, la droiture de son caractère, et l'on avait le droit d'espérer que sa parole serait acceptée. Il promettait de faire toutes les réformes possibles et l'on pouvait être certain qu'il n'en négligerait aucune.

Mais tout cela ne faisait pas le compte des opportunistes qui — toujours comme le chien du jardinier — cherchent à empêcher de faire ce qu'ils ne veulent pas faire eux-mêmes. Tout en produisant de l'eau bénite de cour au ministère, ils ont cherché à semer sous ses pas tous les pièges dont ils disposent. Jusqu'ici M. Floquet a su déjouer cette tactique digne d'Escobar. Pourra-t-il y parvenir jusqu'au bout? Il faut l'espérer sans se faire trop d'illusions néanmoins.

Le discours que le mari de Mme Claude Vignon a prononcé, en prenant possession de la présidence de la commission du budget, ne me dit rien qui vaille. Ce Marseillais, obligé d'aller se faire élire dans les Pyrénées, est trop furieux d'avoir laissé la place à des hommes cherchant la concentration à gauche, au lieu d'explorer comme il le faisait, lui, des alliances à droite, pour ne pas chercher à jouer un tour de de Jarnac à son compatriote. Il a, d'ailleurs, deux raisons pour être l'ennemi de M. Peytral. Ce lui-ci est toujours député des Bouches-du-Rhône et il est ministre des finances. Quand on a renié son passé, on ne pardonne pas à ceux qui ont toujours suivi la ligne droite. L'ex-radical Rouvier agira sans doute comme tous les renégats, et malgré sa déclaration de ne pas vouloir faire de la politique dans la commission des finances, j'ai grand peur d'une crise ministérielle à la rentrée.

Puisse-t-on mes craintes n'être pas fondées, car il y aurait alors de terribles responsabilités encourues. Le moment est grave. A l'étranger comme à l'intérieur l'horizon est gros de points noirs. La dissolution venant à un moment où la réaction s'éveille la ruine de la République.

Les opportunistes sauront-ils faire leur devoir. Nous verrons.

Aimé Fonrobert.

Le MINISTÈRE et les DÉPUTÉS de la Loire

Dans le scrutin relatif à l'ordre du jour de confiance au ministère Floquet, tous les députés de la Loire se sont abstenus, à l'exception de M. Dorian, qui a voté pour et de M. Laur qui a voté contre.

Les électeurs se souviendront de cette attitude pour distinguer de quel côté sont les fauteurs de désordre.

Elections du 4er Juillet

CHARENTE

Deuxième tour de scrutin

Inscrits : 414,715 — Votants : 77,139

M. Gellibert des Séguins, bonap. 37,636
M. Weiller, républicain 27,306
M. Déroulède, boulangiste 11,694

Il s'agissait de remplacer M. Ganivet, bonapartiste, décédé, qui, aux élections générales du 4 octobre 1885, avait été élu le second sur la liste réactionnaire, par 48,687 voix, sur 110,400 électeurs inscrits et 91,000 votants. M. Laroche-Joubert, qui arrivait en tête de la liste, avait 49,473 voix, et M. Boreau-Lajanadie, élu le dernier, avait 46,081 voix.

Le candidat républicain le plus favorisé, M. Duclaud, député sortant, avait 40,091 voix et le candidat le moins favorisé de la liste républicaine, M. Donzale, avait 37,787 voix.

Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Gellibert des Séguins, 31,439 voix; Weiller, 29,993; Déroulède, 20,674.

On jugera, par cette élection, de la bonne foi du soi-disant parti boulangiste. M. Déroulède, qui s'était démis, n'a pas trouvé un mot pour empêcher la Lanterne de continuer la campagne en sa faveur. Si pourtant les voix de ce candidat étaient allées à M. Weiller, le parti du 2 Décembre était battu dans un département qui est resté comme une de ses dernières forteresses. Il n'en a pas été ainsi. Tant pis, pour ceux qui, pouvant donner une première preuve de leur républicanisme, ont, au contraire, fait le jeu de la réaction.

LOIRET

Inscrits : 406,113 — Votants : 67,392

M. Dumas, réactionnaire 24,010
M. Lacroix, radical 21,668
M. D'Eichthal, opportuniste 20,526

Il s'agissait de remplacer M. Devade, républicain, décédé, élu en 1885, au second tour de scrutin, le second sur la liste républicaine, par 48,556 voix sur 102,600 inscrits.

Le 4 octobre, au premier tour, deux listes étaient en présence : républicaine et réactionnaire. Les républicains obtenaient 40,000 voix environ, et les réactionnaires 34,000. Au second tour, la liste républicaine était élue avec 48,632 voix.

Cette fois, le succès de M. Lacroix est assuré si les opportunistes veulent consentir à faire de la discipline républicaine. Nous l'espérons pour eux.

SUR LES GENOUX DE L'ÉGLISE

Il y avait quelque temps que nous n'avions entendu parler des genoux de l'Église. Ce n'est pas que leur réputation ait cessé d'être détestable, et les enfants qu'on y installait y recevaient la plus déplorable des éducatrices. Quand ils n'étaient pas abêtis par un fanatisme stupide, ils étaient la victime d'inflames attentats. Mais il faut croire que les congréganistes prenaient leurs précautions pour éviter le flagrant délit, puisque les bans de la police correctionnelle n'entendaient plus parler d'eux.

Le procès de la Côte-d'Or va les inscrire une fois de plus au rôle de l'actualité. L'affaire a des proportions monstrueuses. L'ignominie y prend un grandissement. Il paraît dès aujourd'hui certain que plus de cent enfants de la colonie de Cîteaux ont été souillés par les misérables qui la dirigeaient, et s'il faut en croire l'enquête poursuivie par un de nos confrères, le scandale aurait mystérieusement depuis plusieurs années.

L'établissement de Cîteaux qui était encore au commencement de 1886 une colonie pénitentiaire n'est plus depuis cette époque qu'une école professionnelle. Les élèves y sont remplacés par des enfants qui y apprennent le métier de cordonnier, de tailleur, de boulangier, de menuisier, de jardinier, d'imprimeur, de relieur, etc. Un système d'odieuses punitions y prévaut depuis longtemps. Pour la plus légère infraction à la discipline, les enfants sont jetés en cellule ou au cachot. Le prisonnier, auquel on met la camisole de force, reçoit pour toute nourriture une soupe le matin, une autre le soir, et un verre d'eau. Il y a en outre le piquet qui oblige la victime à rester debout en hiver pendant une heure, dans la cour, le pain sec, la fessée, pour les jeunes, et le bâton pour les aînés. L'un d'eux a succombé dernièrement aux coups qu'il avait reçus.

Ceci indique déjà à quelles brutes on a affaire. Mais ce ne serait rien sans les monstrueuses pratiques auxquelles se livraient couramment les frères de l'établissement. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail des actes qui leur sont reprochés. Il faudrait la plume de l'auteur de Justice pour les décrire. Tout un cours de dépravation savante, tout un système d'enseignement obscène avait été imaginé par ces misérables qui façonnaient leurs élèves au gré de leurs vices et de leurs passions.

Seuls, deux frères ont été arrêtés, d'autres sont en fuite, mais la masse n'a pas bougé, les pratiques infâmes auxquelles on les soumettait, le parquet ne compte pour suivre que pour deux faits seulement, les autres attentats à la pudeur ne pouvant faire l'objet d'une condamnation parce qu'ils n'ont pas été suffisamment « publics ».

S'il s'agissait d'actes commis par des laïques, la justice ne chercherait pas des étranges faux-fuyants. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la robe a des indulgences exagérées pour la sottise, et que le parquet cesse d'enterrer sans bruit un scandale décevant. Mais cette fois, l'émotion est trop profonde dans la Côte-d'Or, et les plaintes adressées à la justice par plusieurs familles ne permettent pas d'étouffer l'accusation. Les misérables qui ne laissent venir à eux les petits enfants — voire même les grands — que pour les corrompre et les déshonorer ne méritent aucune pitié, et la justice doit frapper d'autant plus sévèrement que, jusqu'en 1886, l'établissement de Cîteaux était placé sous la surveillance de l'État. Il a été une véritable école de dépravation, plus de cent enfants y ont été initiés aux plus ignobles manœuvres avec les frères

pour professeurs. Il n'y a en France qu'une seule classe de citoyens qui pratique encore les mœurs avilissantes de l'antique Grèce : ce sont les frères ignorants. Quand donc se décidera-t-on à les frapper assez durement pour leur ôter l'envie de recommencer?

Léon MILLOT.

L'HISTOIRE RÉTROSPECTIVE

DE « L'Union Républicaine » de Roanne

Le journal l'Union Républicaine de Roanne, dans son dernier numéro, publie une histoire rétrospective qui me concerne.

Après avoir dit deux fois en huit lignes que c'est « dans l'intérêt de la cause républicaine » qu'elle rompt enfin le silence; à mon sujet, la bonne Union passe la parole à son seigneur et maître, M. Audiffred qui s'exprime ainsi :

Dans le dernier numéro du Radical Roannais, paru le 1er juillet, j'ai écrit :

Si, au lieu d'exprimer mollement mon désir de l'obtenir, ainsi qu'on l'insinue, j'étais allé bravement me jeter aux pieds du grand maître, M. Audiffred, j'aurais peut-être réussi !

Voici ma réponse : M. Lafont, à qui j'ai rendu plus d'un service, essaya depuis que j'ai refusé de prêter ma candidature à la députation, de faire croire que pour obtenir mon appui, il convenait de me flatter.

J'ai pu, longtemps, malgré les conseils de tous mes amis, dédaigner ces allégations; il ne me convenait pas de les laisser passer sans réponse. Pour les réfuter, je me hâte de livrer à la publicité une lettre qui m'a été écrite au nom de M. Lafont, et avec son consentement par M. Amand Cancalet, avant les élections législatives de 1885. J'en retranche simplement certains passages relatifs à des candidats dont les noms avaient été prononcés à ce moment.

J'ajoute que j'ai soutenu bien des candidats républicains depuis 1883; mais aucun ne m'a encore fait déclarer comme M. Lafont qu'il se mettrait à mon ombre si je consentais à l'appuyer.

M. Lafont est le seul qui m'ait tenu ce langage, mais sans succès.

H. AUDIFFRED.

Châtel-Guyon, le 14 juin 1885.

M. Lafont, le 14 juin 1885.

Mon cher député.

Je suis chargé par nos amis de venir vous entretenir d'une importante affaire, en vous priant d'y apporter toute votre attention.

Je crois que les élections prochaines seront pour l'avantage de la République; une importance capitale, aussi je profite de l'occasion que j'ai de vous écrire aujourd'hui pour vous assurer de mon concours et de ma sérieuse activité; c'est le devoir, je crois, de tout républicain sincère !

J'ai donc songé longuement à cette question que j'ai étudiée avec plusieurs de nos amis communs; surtout en ce qui concerne l'un des deux candidats à choisir pour notre arrondissement. Car, soit dit en passant, il ne peut pas être question de vous, mon cher, vous êtes indiscutablement, c'est entendu, et restez notre chef de file. Mais l'autre, le second a fait l'objet de nos recherches, et c'est de lui que je viens vous entretenir.

Peut-être vais-je bien vous surprendre; mais je suis convaincu qu'après mûre réflexion vous serez de notre avis, et approuverez notre choix.

Nous avons parlé de Reuillet, il ne plait pas davantage.

FEUILLETON DU Radical Roannais 14

NOS ENFANTS

MADAME HEURTELOUP

(LA BÊTE NOIRE)

par André THEURIET

Dailler, en patois meusien, c'est intriguer les filles, à la veillée, au moyen de questions burlesques ou mordantes qu'on leur lance à travers la fenêtre. Dans ces dailleries, on mêle un peu de tout : devinettes rustiques, personnalité satiriques, déclarations facétieuses, plaisanteries salées. Parfois on se renvoie la balle comme au jeu de paume. Quand on a affaire à un garçon et à une jeune fille ayant la mémoire bien meublée et la répartie prompte, cette bataille à coups de langue ne laisse pas d'être divertissante et de mettre la galerie en belle humeur.

— Devine devinette! commença l'une des voix du dehors, queue verte, figure rouge, cervelle de bois, qu'est-ce que c'est?

— Ça n'est pas malin, répartit la Dégourdie, c'est une cerise... A votre tour! connaissez-vous deux petits bonshommes qui s'entre-regardent pardessus le fossé et qui ne peuvent se voir?

— Ce sont vos yeux, ma belle, mais

s'ils ne peuvent se voir, il y en a d'autres qui les regardent et qui s'en trouvent bien.

— Menteur ! Il fait noir comme dans un four, et, à moins que vos yeux ne soient comme ceux des chats, vous ne pourriez tant seulement dire de quelle couleur sont les miens.

— Ils sont clairs au soleil et encore plus luisants à la lune.

— Taisez-vous donc, vous ne les avez vus ni au soleil ni à la lune, et vous êtes comme les gens de Resson, à table jusqu'au menton, buvant sans soif et parlant de ce qu'ils ne connaissent point.

— Si je ne les ai vus au soleil, laissez-moi les voir à la chandelle... Peut-on entrer chez vous?

— Oui, si vous avez de quoi payer l'entrée.

— Je baillerais du vin chaud à la compagnie, en entrant, et des baisers aux filles, en sortant.

— Bailliez seulement le vin chaud, on vous fait grâce du reste!

Quelques secondes après, la porte de la cuisine s'ouvrait toute grande et les garçons envahissaient le veilloir, ayant à leur tête Vital de Saint-André. C'était à leur tête Vital de Saint-André, Dégourdie, lui qui avait daillé avec la Dégourdie, et tandis que ses compagnons déposaient entre les mains de la Chouille, les bouteilles destinées au vin chaud, il s'était campé au milieu de la pièce, et, l'œil hardi, la lèvre souriante, il dévisageait la rangée des filles, afin de reconnaître celle avec qui il avait engagé la conversation à travers la vitre. Tout à coup son regard tomba sur Loïse, et, sans plus s'occuper de

reste de la compagnie, il se dirigea vers la jeune fille. Celle-ci l'avait aperçu dès l'entrée, et son cœur s'était mis à battre. Ce fut bien pis quand elle sentit le regard assuré du jeune homme s'arrêter sur elle. En vain elle cherchait à se dissimuler derrière deux vieilles femmes, Vital s'était faufilé entre les rouets, et ôtant son chapeau, il se penchait déjà vers Loïse.

— Je suis heureux de vous rencontrer ici, mademoiselle, murmura-t-il... Il y a longtemps que je désirais vous offrir mes excuses; je l'aurais fait à Benoîte-Vaux, sans cette vénérable rabat-joie qui ma si désagréablement coupé la parole.

— C'était ma tante, répondit Loïse en rougissant.

— Ha ! elle n'est point commode la vieille dame ! Permettez-moi de m'asseoir à un moment, de vous répéter combien j'ai été honteux de la grossièreté de mon oncle... Je vous en demande pardon.

— Vous êtes tout excusé, monsieur, répondit-elle en tortillant avec embarras son ouvrage entre ses doigts; au contraire, c'est à moi de vous remercier.

— Elle se sentait de plus en plus attirée vers ce garçon qu'elle savait directement menacé par les projets vindictifs de Mme Heurteoup. Depuis la fête de Benoîte-Vaux, elle avait bien souvent pensé à lui, et bien souvent rêvé au moyen de l'avertir des risques qu'il courait. Maintenant qu'ils étaient l'un près de l'autre, isolés au milieu du brouhaha de la veillée, elle n'osait

plus parler. Elle était prise de scrupules. De quel droit livrerait-elle les secrets de sa tante à ce jeune homme qu'elle connaissait à peine?

Toutefois, si sa conscience lui défendait de trahir la femme dont elle mangeait le pain, elle se croyait au moins autorisée à traiter avec plus d'égards celui qu'allait atteindre injustement la vengeance de la veuve. Loin de se tenir sur une sage réserve, elle mettait dans son accueil plus de cordialité, plus de laisser-aller.

Vital remarqua rapidement cette disposition sympathique et affectueuse; mais, avec la présomption d'un jeune homme qui se sait aimable, bien tourné et qui a peu rencontré de cruelles, il se hâta de l'attribuer à sa bonne mine, à la fascination quasi irrésistible qu'il avait l'habitude d'exercer sur les cœurs.

Il se vit déjà en passe de conquérir les bonnes grâces de cette jolie fille, et d'un ton légèrement fat il se récria :

— Me remercier !... Et de quoi ?

— D'avoir pris si chaudement ma défense, au risque de vous fâcher avec votre oncle.

— Le risque n'était pas gros, répliqua-t-il en riant... Nous sommes brouillés à mort, tout de même.

— Ah ! tant mieux !

Il la regarda d'un air plaisamment surpris :

— Pourquoi tant mieux ?

— Parce qu'il a une très mauvaise réputation, et qu'en le fréquentant, vous la partagez sans vous en douter.

— Je m'en doutais bien un peu, mais bah ! le mal n'était pas grand, et je ne faisais de tort qu'à moi-même.

— Vous faisiez aussi du mal à ceux qui ont de l'affection pour vous.

— Peuh ! qui diable s'intéresse à moi.

— Mais... il y a d'abord votre sœur. — Ma sœur, tiens, vous la connaissez? Ou, c'est vrai, il y a Charmette; mais si j'étais sage comme une image, elle ne pourrait plus prier pour moi, et cela la priverait beaucoup... Après Charmette, j'ai beau chercher, je ne vois pas ceux qui peuvent avoir de l'affection pour moi... Est-ce que vous en connaissez d'autres par hasard ?

Il se penchait en souriant vers le visage de Loïse qui rougissait et baisait les yeux.

Blottis dans l'ombre, derrière deux fileuses, quasi sourdes, les deux jeunes gens causaient à mi-voix, tandis que le brouhaha montait dans l'atmosphère fumeuse du veilloir. Le vin chaud payé par Vital et préparé avec amour par la Chouille, moussait doucement dans le grand coquemar de fer battu, et une odeur de cannelle s'en exhalait. Les garçons, vu le petit nombre des sièges, avaient pris les filles sur leurs genoux et leur offraient des noisettes qu'ils causaient d'abord à belles dents. Les vieilles femmes reniflaient sensuellement les haleines vineuses qui se dégageaient du coquemar, et Fanfan, sous prétexte de goûter si le breuvage était assez sucré, s'en était versé déjà une pleine tasse, qu'il sirotait avec des clappements de langue. Ses petits yeux bleus devenaient plus brillants, et, comme il lui suffisait d'un doigt de vin pour être ému, il commençait à parler plus haut et plus abondamment.

Pendant ce temps, la conversation continuait, plus intime et plus animée, entre Vital et Loïse. Perdus au milieu du tapage, comme au fond d'une île déserte, ils échangeaient de menus propos, accentués et comme soulignés par des sourires. Ce qui se murmurait à l'oreille n'avait pas grande importance, mais chaque mot, en s'envolant de leurs lèvres, laissait après lui comme une résonance amoureuse.

Les yeux commentaient ces phrases inachevées et leur donnaient une signification singulièrement troublante.

Loïse, toute neuve encore à de semblables émotions, se sentait emportée par un courant de tendresse qui l'entraînait vers un monde inconnu. Cette liqueur capiteuse et défendue, que ses lèvres goûtaient pour la première fois, la grisait aussi rapidement que le vin chaud, dont les jeunes et les vieux, groupés autour de la cheminée, vidaient de pleins verres.

Sous l'influence de cette boisson fortement aromatisée, les têtes commençaient à s'échauffer. Les garçons et les filles, qui buvaient à deux dans le même verre, poussaient de stridents éclats de rire, les langues se déliaient à la ronde, les dernières timidités s'évanouissaient, les hommes parlaient tous ensemble, et, dominant toutes les conversations, la voix chevrotante, mais encore très juste, de Fanfan, entonnait une chanson rustique, dont le refrain était repris en chœur par les vieux, auxquels cet air ancien rappelait leur jeunesse :

(A suivre)

Que reste-t-il donc après tous ceux-là ? Vous ne voyez pas, je suis sûr ?... Vous êtes un peu comme nous au début.

Souvent on cherche loin une chose qu'on a sous la main ! Pour mon compte j'aurais bien un peu pensé à cela que je vais vous nommer mais je n'avais pas eu le courage de le présenter.

Il a fallu les observations constantes de tous ceux auxquels je parlais de X... me disant : « Oui, et Lafont ne vaut-il pas mieux que X... ? etc., etc. » pour qu'il éclaire en plein, j'ai fini par être fixé à mon tour.

Or, je vous assure que je le suis complètement. Lafont est le candidat de tous nos amis. A Saint-Etienne, on me l'insinua, aujourd'hui on l'acclame ; il en est de même à Charleville, il en sera de même à La Pacaudière, et partout il sera accepté.

A Rivedo-Gier, à Bourg-Argental, il ralliera même sur la liste beaucoup d'électeurs qui auraient voté pour Chauvane et Girodet ; en somme, je crois qu'il accouturera la liste.

Tous les instituteurs travaillent pour son élection, cela se conçoit, et nul doute qu'il y ait un candidat nouveau offrant plus de chances d'avoir, plus que lui, des sympathies personnelles dans le département.

Voilà mon avis, tel est aussi, je vous le répète celui de nos amis que j'ai vus à ce sujet (et ils sont nombreux). Y. m'a chargé de vous dire que vous pouvez le consulter à ce sujet ; il vous répondra.

Plusieurs vous en écrivent. Quant au sujet, vous le connaissez ; mais peut-être moins intimement que moi. Je sais ce qu'il vaut. Il est trop modeste ; il écrit fort bien ; il est travailleur ; il a un jugement très sûr et très clairvoyant sur les questions sociales ; il a souffert pour la cause, même sous l'Empire ; il rendra des services, il se tiendra, comme il me l'a déclaré, à votre ombre et sera, selon son expression pittoresque, « le député des petits ».

Nous sommes bien tous décidés à en faire un député ; il sera notre candidat ; nous le soutiendrons avec énergie. Voilà mon cher député, ce que j'avais à vous dire ; je vous prie de me donner votre appréciation, car pour marcher avec confiance nous avons absolument besoin de votre adhésion.

Vous ami bien dévoué, CANCALON Amand.

Je savais bien que depuis le premier jusqu'au dernier, on avait, à l'Union Républicaine, l'esprit quelque peu chagriné. Mais, j'aurais mauvaise grâce à m'en plaindre. Je devrais, au contraire, leur adresser des remerciements pour la publication de la lettre de mon ami Amand Cancalon. Cette lettre, que je ne connaissais nullement, écrite de Châtel-Guyon ; cette lettre dont on annonçait mystérieusement l'existence en prophétisant tout bas, à l'oreille, en confidence, que par sa publication j'allais être pulvérisé, anéanti ! Eh ! bien ; mais, je n'ai pas lieu, ce me semble, d'en être mécontent, au contraire.

On a voulu tirer de cette lettre la conséquence qu'en 1885, je n'étais pas radical. Mais charmante Union, si d'après cette lettre je devais « rallier » sur la liste beaucoup d'électeurs qui « auraient voté pour Chauvane et Girodet et accentuer la liste, etc. » j'étais donc plus avancé que M. Audiffred et les candidats de son choix. Et si mon ami Amand Cancalon affirmait à M. Audiffred que je me tiendrais à son ombre, tout en soupçonnant mon ami d'avoir voulu quelque peu flatter le maître, il n'y avait là non plus, pour l'époque, rien de bien extraordinaire ; car, jusqu'alors, M. Audiffred s'était montré républicain de progrès, opinion qu'il a oubliée depuis, hélas !

Monsieur Audiffred dit dans sa lettre qu'il m'a rendu plus d'un service. S'il était assez bon pour les désigner, il me ferait grand plaisir ; car comme il pourrait en oublier quelques uns, et comme je ne suis pas un ingrat, je ne manquerais pas de les lui rappeler. J'en ai conservé bon souvenir, et ne serai point fâché de pouvoir mettre le public à même de juger quel est celui de nos deux qui reste l'obligé de l'autre. A bon entendre salut.

A. LAFONT.

### A M. AUDIFFRED

M. Amand Cancalon veut bien nous charger de faire parvenir à M. Audiffred, député opportuniste de la Loire, par la voie du Radical Roannais, la lettre suivante :

Monsieur Audiffred, Sous ce titre : Histoire rétrospective, je lis dans un article du journal l'Union Républicaine, la reproduction d'une lettre privée que je vous avais adressée de Châtel-Guyon.

Enfin j'ai donc la réponse promise à cette lettre, réponse que je devais recevoir d'après les deux lignes de votre accusé de réception, le 24 juin 1886 au plus tard.

Vous avez mis longtemps à la mûrir ; mais, mieux vaut tard que jamais pour l'édification de vos électeurs.

Devant vos alléguations fantaisistes il ne m'est pas permis de garder le silence, et je dois un hommage à la vérité pour laquelle j'ai une profonde vénération.

Tout d'abord je tiens à vous dire que je ne veux défendre Lafont d'aucune façon ; il fera lui-même ce que bon lui semblera.

Dans votre article, je relève ce passage : « Je me borne à livrer à la publicité une lettre qui m'a été écrite au nom de M. Lafont et avec son consentement par M. Amand Cancalon avant les élections de 1885. »

Vous dénaturez complètement le sens de ma lettre et je proteste énergiquement contre vos affirmations.

Voici les faits : Un groupe d'amis et moi sommes les auteurs de la présentation de la candidature Lafont en 1885, candidature à laquelle nous l'avons poussé malgré ses refus formels et réitérés, basés sur la crainte de diviser davantage le parti républicain dans le cas où, selon son expression, le Grand maître n'adhérerait pas à ce projet.

C'est alors que dans notre naïveté nous crûmes, mes amis et moi, que vous nous aiderez dans notre choix ou que vous le discuterez.

Je suis donc chargé de vous écrire à ce sujet, ce que je fis dans mes loisirs à Châtel-Guyon.

Cette lettre, je la revendique tout entière à mon compte personnel même en ce qui concerne votre ombre dans laquelle devait se dissimuler M. Lafont qui ne m'a jamais autorisé à vous écrire en son nom qu'il consentirait à se tenir à votre ombre.

Ce délit commis sans consulter personne est grave, para-t-il ? Je me tiens accusé formellement et en prends toute la responsabilité.

Vous devez savoir M. Audiffred, mieux que personne, qu'il m'arrive quelquefois d'endosser même les responsabilités des autres quand c'est dans l'intérêt de la République, mais dans le cas de M. Lafont, elle m'appartient bien toute entière.

Maintenant l'opinion publique jugera. Recevez, Monsieur le député, l'assurance etc.

Amand CANCALON.

### La Réponse de Bigarreau

Dans un de ses derniers articles, M. le rédacteur de l'Union Républicaine, qui vise au bel esprit, se plaît à rappeler son odyssee.

Bigarreau marchand de parapluies, Bigarreau coiffeur, Bigarreau employé de Mairie, sont pour lui autant d'agréables et joyeux souvenirs.

On dit même — je le donne cependant sous toutes réserves — que le long rédacteur de l'Union Républicaine se sentant en verve et alléché par un tel sujet va, nouveau Beaumarchais, donner au théâtre... « Le mariage de Bigarreau ».

Puisse sa meilleure plume tracer une fine et vraie comédie ! Nous souhaitons à ce courageux anonyme un succès éclatant.

Mais que ce fécond écrivain ne se trompe pas sur la portée de son œuvre future : qu'il ne croie pas attaquer en Bigarreau un ridicule, car Bigarreau tâte, cherche pour trouver, et le bon sens public, comme la fable lui donne raison.

Mon Dieu ! vous même, M. le Rédacteur, n'avez-vous pas été, êtes-vous sûr de n'être pas encore un peu... comment dirais-je?... un peu... Jérôme Paturot ?

Au sortir de l'école vous vous essayez d'abord à la procédure ; mais le clerc rebuté retourne bientôt au collège où l'enchaîne cette fois pour dix ans (c'est si ennuyeux d'être soldat).

Puis le départ de l'université vous envoie à la loi. Dix années semblent un siècle quand on brûle de tenter le hasard. Enfin vous êtes libre ; l'heure est opportune. De par ces Messieurs de l'Union le professeur d'histoire, en rupture de chaire, est sacré journaliste.

Tout autre, après une carrière aussi remplie, aussi tourmentée, à l'instar d'Ulysse songerait au repos. La place est lucrative ; nos députés paient non moins largement que les contribuables d'Ithaque ; on y peut être heureux avec... Pénélope.

Voyez pourtant ce que c'est que de l'homme ! Ne me contez-on pas que vous voulez nous quitter ? Ah ! par ma foi, Monsieur le mécontent vous ne pouvez pas, du moins, me reprocher de vouloir — en Algérie — courir la fortune.

Tenez, au fond, savez-vous ce que j'induis de votre conduite ; c'est que vous n'êtes pas loin de croire avec moi « que même un rond de cuir » vaut mieux qu'un journaliste aux gages de certaines coteries.

Ne vous mettez donc plus en frais pour Bigarreau, marchand de parapluies, coiffeur, employé de Mairie, etc. ; elle fera merveille plus tard au pays du soleil.

Ici soyez tout à vos adieux. Laissez au bon Chapon le soin de s'arracher de la tête les quelques maigres idées — j'allais dire : plumes — dont il est d'ailleurs fort empêché de se servir, le pauvre.

La-dessus, Monsieur, Bigarreau vous souhaite bon voyage.

BIGARREAU.

### SPECTACLES & CONCERTS de Roanne

Nous avons été heureux, samedi dernier, d'assister à une belle et bonne soirée au théâtre de Roanne. La Société Chorale des instituteurs donnait un concert au bénéfice du son des écoles.

Avant de décerner aux artistes et aux sociétés les éloges que les uns et les autres méritent, il nous faut vanter la grâce avec laquelle Mesdames les institutrices ont su nous dépeindre de nos pièces blanches. Impossible de résister à d'aussi charmants sourires ébauchés pour la meilleure des causes : celle des enfants pauvres. Personne d'ailleurs n'a regretté d'avoir payé un peu plus cher que de coutume, mais pas trop cher pourtant, les fleurs, les oranges, les bonbons et les cigares que ces dames offraient avec une instance qu'on leur pardonnait plus que volontiers.

C'était une innovation à Roanne que cette kermesse, et l'exemple donné par MM. les instituteurs ne peut manquer d'être suivi par d'autres sociétés de bienfaisance, surtout si l'on songe que la soirée a produit une somme nette de 650 francs environ, due pour la moitié aux aimables vendeuses.

Nous arrivons au programme du concert. La justice tout autant que la galanterie nous oblige à commencer par M<sup>lle</sup> Vincent, professeur au Conservatoire de Saint-Etienne. Artiste de vocation, douée d'un assez bel organe, possédant une science sûre, M<sup>lle</sup> Vincent aurait mieux à faire que d'enseigner le solfège. Elle a détaillé parfaitement l'air de Carmen :

L'amour est enfant de Bohème, Fort bien aussi Les Saisons, grand air de Massé. Mais où son talent nous a paru plus appréciable encore c'est, sans contredit, dans le duo de La Favorite qu'elle a chanté avec M. Lacôme du Grand Théâtre de Lyon.

Celui-ci d'ailleurs lui donnait superbement la réplique. C'est qu'en effet M. Lacôme est doué d'une fort belle voix de baryton dont il se sert le mieux du monde. Il a surtout montré son talent de chanteur dans l'Air du roi de Lahore, un morceau d'une véritable difficulté. Il a chanté aussi avec un superbe sentiment La Charité de Faure et a contribué ainsi, sans aucun doute, à l'abondante moisson de pièces et de sons que Mesdames les institutrices ont faite.

On nous pardonnera maintenant d'écouter un peu les éloges que nous devons à M<sup>lle</sup> Girardot, à M<sup>lle</sup> Guillemet, à M. Lauerrois et à tous les amateurs qui ont contribué, eux aussi, au succès de la soirée. Nous aurons l'occasion de se rattraper.

Qu'on sache seulement que M<sup>lle</sup> Girardot et M<sup>lle</sup> Guillemet ont été fort applaudies et que M. Lauerrois a fait rire aux larmes par ses désopilantes chansonnettes.

Nous adressons nos compliments bien sincères à la Société dramatique du faubourg Mulsant, à l'Harmonie Roannaise et à la Chorale des instituteurs. On ne saurait dire trop de bien de toutes ces sociétés.

Enfin la soirée a été terminée par une apothéose patriotique du plus grand effet et dont l'idée revient aux organisateurs.

ALBIGNY.

Il nous parvient que M. Théodore Dureau, directeur du Conservatoire de Saint-Etienne, a refusé à M<sup>lle</sup> Vincent l'autorisation de renvoyer son cours du samedi au lundi suivant, ce qui l'a obligée à payer un remplacement.

Cette rigueur ne s'explique pas si l'on songe qu'il s'agissait d'une fête de bienfaisance et si l'on sait surtout que M. Dureau accorde fréquemment des autorisations semblables pour permettre à certains professeurs de prêter leur concours à des œuvres moins intéressantes et moins républicaines que le son des Ecoles.

### CHRONIQUE LOCALE

Le Conseil municipal est convoqué en session extraordinaire, pour lundi prochain, 9 juillet, à huit heures du soir, au lieu ordinaire des séances, en l'hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR : Distribution d'eau. — Régularisation de diverses dépenses ; Distribution d'eau. — Dispense de production de certificats, en faveur de certains expropriés ; Prolongement de la rue Carnot. — Rue des Capucins. — Pétition Déchaume. — Rue Fontenille. — Réclamation Paire. — Place Dorian. — Réclamation Cuchet ; Eclairage public. — Boulevard du Midi et rue du Moulin Popule ; Eclairage public. — Rue de la Livette ; Pétition de M. Besacier, pour ouverture de chantiers communaux ; Rapport des Commissions.

Les processions à Roanne. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le Maire de Roanne a pris l'arrêté suivant, qui a été placardé vendredi sur les murs de la ville :

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROANNE. Vu l'article 97, paragraphe 2 de la loi du 5 avril 1881 ; Vu l'article 45 de la loi du 18 germinal an X, portant qu'aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices catholiques dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes ; Considérant que l'interdiction par la disposition précitée est évidemment applicable à la Ville de Roanne où existe une chapelle Evangélique ; Considérant que le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans les rues et sur les places publiques est confié à la vigilance des Maires ; Que le devoir de l'autorité municipale ne consiste pas à empêcher les processions, dans les rues, mais encore à prévoir les causes qui peuvent les faire naître et à les prévenir en prenant les mesures que la prudence suggère ; Que les cérémonies extérieures du culte catholique, sous forme de processions publiques, qu'un long usage et l'esprit tolérant de la population rendaient jusqu'ici sans inconvénients pour la tranquillité, pourraient, à l'avenir, servir de prétexte à des manifestations indécentes et devenir la cause de désordres, peut-être même de violences, qu'il est sage de prévenir par l'arrêté suivant :

Arrêté : ARTICLE PREMIER. — Les processions sont interdites sur tout le territoire de la commune de Roanne ; ART. 2. — M. le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté. Hôtel de Ville de Roanne, le 15 juin 1888. Le Maire, Signé : AUBOYER.

Reçu à la Préfecture de la Loire ; Saint-Etienne, le 26 juin 1888. Pour le Préfet de la Loire, Le Secrétaire-général délégué, Signé : JULLET.

Pour Copie conforme, Le Maire de Roanne : ANTONY AUBOYER.

M. Carnot à Roanne. — M. le Préfet de la Loire, par une lettre en date du 3 juillet courant, a fait à M. le Sous-Préfet de Roanne la communication suivante :

M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, me fait connaître que l'itinéraire que doit suivre M. le Président de la République, lors de son prochain voyage en Dauphiné, n'étant pas arrêté, aucune réponse définitive ne peut encore être faite à l'invitation qui lui a été adressée de visiter la ville de Roanne. Toutefois, il me charge d'assurer les Membres de la Municipalité de cette ville que M. le Président de la République sera heureux, si les circonstances lui permettent, de visiter leur patriotique cité.

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire. — Dans le dernier mouvement administratif soumis à la signature de M. Carnot, M. Druard, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, avait été nommé secrétaire de la préfecture de la Loire, en remplacement de M. Juillet-Saint-Lager.

Sur sa demande, M. Druard va être maintenu dans l'Eure, et c'est M. Bouvagnet, secrétaire général de la Manche, qui sera nommé aux mêmes fonctions dans notre département.

Nomination. — Par arrêté préfectoral, M. Antoine Seyroux, à St-Haon-le-Châtel, reconnu agent voyer cantonal est nommé expéditionnaire de 4<sup>e</sup> classe à Saint-Etienne, attaché au service de M. l'agent-voier en chef du département.

Conseils d'arrondissement. — Les conseillers d'arrondissement, sauf ceux de la Seine, se réuniront le 23 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Il se réuniront le 24 septembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Les conseils d'arrondissement de Sceaux et de Saint-Denis ont convoqués, pour la première partie de leur session, le mardi 17 juillet 1888.

Il sera statué par un décret particulier en ce qui concerne le département de la Corse.

An Tribunal de commerce. — M. Bonneton, greffier du Tribunal de commerce, a rendu sa charge à M. Gendard, syndic de faillite.

Il est à déplorer que la nécessité de cette cession ait été causée par la maladie dont souffre cruellement M. Bonneton.

Concours musical. — Les jeunes gens du Quartier des Baraques (faubourg Mulsant), qui désirent contribuer à l'ornementation du faubourg, à l'occasion du Concours musical, sont priés de se réunir, le mercredi 1<sup>er</sup> août, au Café du Progrès, angle de la rue des Ecoles, à 8 heures 1/2 du soir :

ORDRE DU JOUR : Formation d'un comité chargé de recueillir les souscriptions. Nomination d'une commission pour les embellissements et les jouissances publiques.

La Commission provisoire.

A l'abbattoir. — Nous recevons de M. Auloge la lettre suivante : Roanne, le 5 juillet 1888. Monsieur le Directeur,

Je vous serais très obligé de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de votre journal, le Radical Roannais, les quelques lignes suivantes en réponse à un article me concernant, paru dimanche dernier.

Il s'agit de : Monsieur Auloge avait saisi 7 kilogrammes de viande à M. Bernard, boucher, jugeant « cette viande impropre à la consommation. « Mais le propriétaire ayant des raisons « pour suspecter ce jugement, demanda la « nomination d'une commission. Il fut fait « droit à sa requête et les confrères de « M. Auloge, reconnaissant la viande comme « étant parfaitement saine, la firent livrer à « M. Bernard. »

Je déclare les faits allégués dans cet article complètement faux. La vérité, la voici : Le mercredi 27 juin, à ma visite du soir, ainsi qu'il résulte de mon rapport déposé entre les mains de M. le Maire de Roanne, j'ai ordonné au préjudice de M. Bernard, boucher, au Coteau, la saisie d'une certaine quantité de viande comme étant dans un état avancé de putréfaction, et moi-même ai autorisé la sortie de l'abbattoir des quelques morceaux qui m'ont paru pouvoir être livrés à la consommation. La viande saisie a été envoyée immédiatement.

Mais je ne sache pas, comme on cherche à l'insinuer, et j'affirme même qu'aucune commission n'a été nommée pour contrôler cette saisie, ni qu'aucun de mes confrères est venu à l'abbattoir ce jour-là.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

AULOGE, Vétérinaire, inspecteur de l'abbattoir.

Nous donnons acte à M. Auloge de sa déclaration, et nous reconnaissons volontiers à été fait au sujet de cette affaire.

On nous avait déclaré que l'expertise avait été faite « par ses confrères » et l'on voulait parler des confrères de M. Bernard, c'est-à-dire des bouchers, tandis que nous avons entendu qu'on nous parlait des confrères de M. Auloge, c'est-à-dire des vétérinaires.

La Loire Socialiste. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellent confrère, le citoyen J. Delmorès, fondateur de Saint-Etienne, La Loire Socialiste, dont le premier numéro paraîtra aujourd'hui samedi 6 juillet.

La Loire Socialiste combattra le bon combat. Nous lui envoyons tous nos souhaits de bienvenue.

Société de natation et de sauvetage. — Nous recevons la lettre suivante que nous sommes heureux de publier, et nous profitons de cette occasion pour féliciter la jeune Société de ses succès : Roanne, le 4 juin 1888.

Monsieur le Rédacteur, La plupart des journaux, en donnant le compte-rendu des prix obtenus par notre jeune Société, ont commis des erreurs. Voici la liste exacte de nos récompenses :

2<sup>e</sup> prix de section. 1<sup>er</sup> prix individuel : Gauthier. 2<sup>e</sup> prix — Gouty. 3<sup>e</sup> prix — Goutelard. Pupilles, 1<sup>er</sup> prix de section et non le 4<sup>e</sup>, comme on le dit.

2<sup>e</sup> prix individuel : Loire Joseph, et non le 7<sup>e</sup> prix, qui a été décerné à Guillot, membre de la Société Lyonnaise.

Nous avons eu également trois autres prix individuels. Nous vous annonçons maintenant qu'une section se rendra au concours de Neuville le 8 juillet. Soyez persuadé, Monsieur le Rédacteur, que nous redoublons d'efforts pour tenir haut le drapeau roannais.

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

Le secrétaire, PELOSSE Eugène.

La Société de l'Union fraternelle et patriotique des combattants de 1870-1871 de la ville de Roanne prévient ses membres qu'une fête fraternelle aura lieu le 5 août, pour l'anniversaire de ladite Société. A cette occasion, un banquet sera donné à l'hôtel Martin, place du Châteaun.

Les sociétés qui désirent y participer sont priées de s'inscrire jusqu'au 29 juillet, à l'hôtel de ville, au siège de la Société ou aux adresses suivantes :

MM. Perrier, délégué-buraliste, place Saint-Etienne ; Michaud, buraliste, faubourg Mulsant ; Duperray, épicière, faubourg Mulsant ; Grand, débitant, rue de la Bergerie ; Lacour, café du kiosque, rue Beaujeu ; Pinet, liquoriste, faubourg Clermont ; Coutant, débitant, au Coteau.

Président, LACHAIZE ; vice-président, LAFAY ; secrétaire, CAROUD.

Les commissaires du banquet sont : MM. Genette Pierre, Chazelle, Burlier, Perrier et Gauthier.

La Fanfare de Roanne, sous la direction de M. Romedenne, donnera un concert le jeudi 12 juillet 1888, à 8 heures 1/2 du soir, au kiosque des Promenades.

PROGRAMME. Quand la France voudra, allégre (Dassonville). Fantaisie sur Nabuchodonosor (Verdi) Les Lilas, valse (Deransart). Fantaisie sur la Dame Blanche (Boieldieu). L'Egyptienne, polka-mazurka (Renauss).

La Lyre Roannaise organisera, pour dimanche prochain, 8 courant, une sortie. Elle se rendra à Thizy (Rhône) ; Départ du Coteau à 10 heures 50 matin.

Chambre syndicale des propriétaires de Roanne et du Coteau. — L'assemblée générale des propriétaires aura lieu le mercredi 11 juillet, à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Tous les propriétaires sont invités à y assister.

ORDRE DU-OUR. Modification aux statuts. Compte-rendu de l'année. Renouvellement du bureau.

Le président, BONNOTTE.

Une excellente idée. — Elle est due au Journal de Roanne. Notre confrère demande si, au moment du concours, on ne pourrait pas profiter de la présence à Roanne de tant d'étrangers pour organiser un concert monstre au profit des pauvres.

Les Sociétés, dit-il, et il en est de premier ordre, prêteraient volontiers leur concours.

Jusqu'à là, le Journal de Roanne est en raison. Le vœu qu'il émet ensuite peut-être moins facile à réaliser, M. Seguin, notre compatriote, prêterait peut-être moins facilement son concours.

Pendant, si notre confrère voulait user de son influence auprès du grand chanteur, peut-être dérogerait-il pour une fois à ses habitudes.

Nous le souhaitons sincèrement.

Pour les pauvres. — Il a été versé à la mairie de Roanne la somme de 100 francs par la famille de M. le docteur Frédéric Noël, pour être distribuée aux pauvres, par les soins du Bureau de bienfaisance, à l'issu du service de quarantaine de M. le docteur Noël.

Caisse d'épargne. — Opérations du 29 juin au 3 juillet 1888 :

139 versements..... 37.109 50 60 remboursements..... 23.362 34 Nouveaux : 47. — Comptes soldés : 11.

### FÊTE NATIONALE du 14 JUILLET

PROGRAMME. Le Vendredi 13 juillet 1888.

A 7 heures du soir. — Salve d'artillerie. A 8 h. 1/2. — Retraite aux flambeaux. La Fanfare de Roanne. — Départ de l'extrémité de la Grande rue Mulsant.

ITINÉRAIRE : Rue Mulsant, cours de la République, rue Gambetta, place Bourg-neuf, rue des Acquaducs, place du Châteaun, rue Saint-Etienne, rue de Cadore, rue du Phénix, promenades Populle (halte au kiosque).

2<sup>e</sup> Harmonie roannaise. — Départ de la rue Clermont. ITINÉRAIRE : Boulevard du Midi, rue de la Berge, rue Bel-Air, place du Marché, rue Sainte-Elisabeth, rue Nationale, rue du Rivage, place du Coeur-Granger, rue Poisson, rue Nationale, rue de la Sous-Préfecture, rue Beaujeu, promenades Populle (halle au kiosque).

Au kiosque des Promenades. — Réunion des deux Sociétés musicales et retraite d'ensemble. DÉFILÉ : Rues de la Côte, des Bourrasières, du Collège, place Saint-Etienne, rue Mably, place de la Voirie et route de Paris jusqu'aux Casernes.

(La circulation des voitures sera interdite sur tout le parcours des retraites, de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir.

Le 14 juillet. A 6 h. du matin. — Distribution de bons aux indigents. A 7 h. 1/2, hôtel de ville. — Réunion de MM. les Membres de la Municipalité et de MM. les Fonctionnaires pour se rendre en cortège à l'hôtel de la sous-préfecture.

A 7 h. 3/4, hôtel de la sous-préfecture. — Départ du cortège officiel accompagnant M. le Sous-Préfet.

Place de l'Hôtel-de-Ville. — Réunion des Sociétés et des Ecoles communales. A 8 h. — Revue de la garnison par M. le Commandant d'armes.

Pendant la revue, concert par la Fanfare de Roanne. Après la revue, défilé du cortège, des Sociétés et des Ecoles. Départ pour les Promenades.

Au kiosque des Promenades. De 2 à 4 h. — Remise, au nom de la Municipalité, par M. le lieutenant-colonel Potier, commandant d'armes, à la Société de l'Union patriotique des combattants de 1870-1871, d'un drapeau offert par la Ville ; 2<sup>e</sup> Remise par M. Guillemet, adjoint, à la Société de gymnastique, des prix remportés par elle au concours de Clermont-Ferrand ; 3<sup>e</sup> Concert par la Fanfare du Collège, la Chorale des Instituteurs et les Elèves des Ecoles.

A 11 h., à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Lafont, adjoint. — Attribution du legs Augagneur. Concert par l'Harmonie Roannaise.

De 2 à 4 h. — Grande Joute, sur le bassin du Canal, par la Société de Natation et de Sauvetage. De 4 à 6 h., place de l'Hôtel-de-Ville. — Séance de gymnastique par les Enfants de la Loire et Concert par la Fanfare et la Lyre Roannaise.

De 6 à 7 h., place St-Etienne. — Concert par l'Harmonie Roannaise. A 6 h., faubourg Mulsant. — Jeux divers : 100 fr. de prix.

Faubourg Clermont. — Jeux divers : 100 fr. de prix. Route de Paris. — Jeux divers : 100 fr. de prix. A 9 h. — Feu d'artifice sur le bassin du Canal.

A 10 h. — Embrassement général et Fête de nuit aux Promenades. Bal champêtre avec brillant orchestre au kiosque.

Tous les édifices publics seront pavoisés et illuminés.

AVIS. — Afin d'éviter les accidents, la circulation des voitures sera complètement interdite le 14 juillet, de 8 h. du soir à minuit, dans la rue Nationale, depuis l'octroi du Pont, dans toute la rue de la Côte et son prolongement, le long des Promenades jusqu'au cours de la République.

Les voitures venant du Coteau de 8 h. à minuit le 14 juillet devront, pour rentrer en ville, suivre la levée d'enceinte du côté de l'octroi, en amont de la Loire.

La Municipalité invite les habitants de Roanne à s'associer patriotiquement à ses efforts pour donner à la Fête nationale tout l'éclat possible et célébrer dignement, comme les années précédentes, dans un sentiment de concorde, ce nouvel anniversaire de 1789.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! Hôtel de ville de Roanne, le 7 juillet 1888. ANTONY AUBOYER, maire. LAFONT, GUILLEMET, adjoints.

### CHRONIQUE RÉGIONALE

CHARLIEU. Certificat d'études prim

détester la musique, cet art si abhorré des chiens, mais si vanté pour l'adoucissement des mœurs et l'influence exercée sur les cerveaux qui vibrent religieusement aux accents des « grands jeux » et des « voix humaines ! »

Il en est un cependant, le curé de Saint-Martin-d'Estreaux, lequel entre parenthèses n'emportera pas au paradis l'affection de ses ouailles, et qui vient de causer un scandale macabre et odieux devant un cercueil et une famille en larmes.

Le défunt, M. Mérand, ancien commandant d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, était membre honoraire de la fanfare et comme tel devait être accompagné par celle-ci jusqu'à sa dernière demeure. Brusquement, le curé voulut s'y opposer, menaçant de se retirer, et il fallut un quart-d'heure de pourparlers, la sage et véhémente réponse du beau-frère du défunt, et surtout la menace d'envoyer quérir un autre prêtre, pour le décider à exécuter son ministère.

Sera-ce un bon point que recevra l'archevêché ce prêtre autoritaire.

SAINT-GERMAIN-LAVAL

Accident mortel. — Un enfant de 12 ans, nommé Lucas Poyet, de Saint-Germain-Laval, vient d'être victime d'un accident bizarre et fort rare heureusement.

Il y a une huitaine de jours, ce pauvre petit avait par mégarde, en mangeant des pêches confites, avalé un noyau qui se logea dans les amygdales et le fit horriblement souffrir. L'opération étant des plus délicates, M. le docteur Durantin le fit conduire immédiatement à l'hospice de Lyon, où malgré tous les soins, l'enfant est mort.

L'ÉCLAIRAGE A ROANNE

Etude sur un projet d'établissement d'une station centrale de distribution électrique (1)

II

Conditions techniques d'installation (Suite)

Si le rôle généralement assigné aux foyers à arc, d'éclairer les grands espaces, et aux lampes incandescentes de fournir la lumière pour les besoins domestiques est justifié par la pratique et s'impose sans discussion, le choix à faire du système de distribution de courant n'a, lui aussi, rien qui nous embarrasse.

Le système direct ne peut embrasser qu'un réseau assez restreint et un seul genre de lampes. Le système indirect est capable de transporter à toute distance et sans perte considérable l'énergie électrique c'est à celui-ci que nous accorderons la préférence quand la distribution électrique rayonnera sur un circuit étendu et important par le nombre des lampes qui le compose.

L'âme du système indirect, c'est le transformateur ou générateur secondaire.

Veut-on savoir en quelques lignes, en quoi il consiste ? En un appareil recevant un courant de pression électrique et d'intensité (débit) fixes qui lui sert à fabriquer toutes sortes de courants appropriés aux besoins du consommateur. Il suffit pour obtenir des courants de telle pression et de tel débit de modifier le nombre et la connexion des pièces-types, toutes semblables, dont l'ensemble constitue le générateur secondaire.

Application. — Une chute d'eau actionne une machine dynamo qui fournit un courant de pression 1,500 et de débit 5. Des lampes à incandescence doivent être illuminées à 100 kilomètres de la chute.

On relie les lampes au générateur secondaire et ce dernier par deux fils de bronze de 4 à 5 mm à la dynamo.

L'énergie électrique fournie est représentée par 1,500 x 5 = 7,500. Le transformateur ammagasine l'énergie 7,500 et la rend par exemple sous la forme d'un courant de pression 100 et de débit 70. (Energie retrouvée 100 x 70 = 7,000. Rendement de l'appareil = 7,000 / 7,500 = 93 % environ.

On pourra mettre par conséquent dans ce circuit 70 lampes demandant un débit 1 et une pression 100.

Dans le cas où on aurait tenté d'envoyer directement dans la ligne de conducteurs de 40 kilomètres (30 kilomètres aller et retour) un courant de pression 100 et de débit 70, suppose que l'énergie à l'arrivée aurait été représentée par une pression 95 et un débit 35 (perte considérable due à la résistance du conducteur) soit 3,325 et le rendement par 3,325 / 7,000 = 50% environ. D'où impossibilité d'installer plus de 30 à 35 lampes analogues aux précédentes.

Vers la fin de 1884, nous lisions dans une revue scientifique, l'information suivante : « Lanzò (Italie) est une petite localité où se trouve une chute d'eau pouvant donner lieu à une grande force qu'on désire transporter et utiliser pour les besoins de la ville de Turin distante de 40 kilomètres. Notre compatriote M. Gaulard a pensé que si par son procédé il pouvait transporter à Lanzò la force établie en ce moment à l'exposition, le problème inverse se trouverait résolu. Le moteur Tosi a été employé dans ce but à commander une dynamo Siemens et un fil conducteur formant un circuit de 84 kilomètres aller et retour a été placé sur des poteaux qui servent pour le télégraphe établi entre les deux villes.

« La gare de Lanzò avait été décorée pour la circonstance. Douze lampes Swan étaient placées en appliques et douze autres réunies dans un lustre, au milieu de la salle. Un grand nombre d'autorités italiennes, les membres du Jury de la section d'électricité et quantité de personnes s'étaient rendus dans cette petite ville pour assister à l'expérience. Lorsque sur un signal donné les 24 lampes à incandescence s'allumèrent en même temps, une immense acclamation suivit, ensuite, les 40 lampes à arc de Berenstein, disséminées dans la gare, s'éclairèrent successivement »

Des essais tentés en Angleterre eurent plein succès. M. Gaulard vint alors apporter à la Société Internationale des Electriciens à Paris, les précieux renseignements que voici : « Messieurs, puisque vous avez bien voulu m'appeler à cette tribune pour vous donner sur le fonctionnement de nos appareils quelques explications, je demanderais préalablement l'autorisation de vous rappeler qu'il y a deux ans, lorsque je suis venu affirmer ici la possibilité d'obtenir par induction la transformation de l'énergie avec un rendement de 90 %, presque tous

les électriciens étaient d'accord pour considérer peut être comme absurde, et même comme impossible un pareil résultat, et l'antiprédiction des travaux entrepris dans le même sens, mais n'ayant donné rien de pratique fut invoqué à l'appui de cette thèse. Deux mois plus tard, je vous communiquais le rapport du docteur Hopkinson, établissant un rendement de 89 % pour les appareils employés sur le métropolitain de Londres et l'autorité incontestable de son nom ne réussit pas à vous convaincre. Le concours international établi par le gouvernement italien à l'occasion de l'exposition de Turin avec attribution d'un prix important pour le plus grand progrès réalisé dans la solution du problème de la transmission et de la distribution de l'énergie électrique à une grande distance nous offrait une occasion unique de soumettre à l'appréciation d'un jury international composé des savants les plus illustres, les appareils que nous avions construits dans ce but.

« Je vous entretiens pas des difficultés innombrables, des luttes qu'il m'a fallu soutenir pour que des mesures inféribles fussent prises par le jury (1). Quoiqu'il en soit, le rapport présenté par M. Tresca à l'Académie des Sciences de Paris au nom du jury international, a été complété trois mois après par le rapport du professeur Ferraris qui, après avoir vérifié par la méthode calorimétrique les mesures prises à l'aide de l'électromètre de M. Mascart, a sanctionné l'emploi de cet appareil pour les mesures ultérieures et a établi le rendement des générateurs secondaires à 95 % »

« La mémorable et capitale expérience de Turin ouvrait le champ des applications industrielles. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Amérique surtout créent à partir de ce moment des stations centrales du système Gaulard. En France, la première station de distribution secondaire est inaugurée à Tours le 1er février 1886.

Ce qui se passe à Tours nous intéresse particulièrement. Il y a là un exemple à suivre, à calquer. L'industrie et le commerce sont assez développés à Roanne pour que la question de l'éclairage soit au moins aussi importante qu'un chef-lieu du département d'Indre-et-Loire. Roanne enfin nous semble plus favorisé sous certains rapports : voisinage de forces hydrauliques et de gisements houillers.

« A Tours, le travail électrique est créé par des dynamos Siemens sous sa forme la plus transportable, c'est-à-dire à haute pression et débit relativement faible. Le circuit urbain est représenté par deux lignes de conducteurs de 2,000 mètres, alimentés par une machine distincte. Dans le principe, un générateur secondaire avait sa place marquée chez chaque consommateur, de façon à permettre à chacun d'eux d'alimenter les lampes de tous systèmes et de toute puissance. Mais en réfléchissant que les consommateurs n'étaient pas assez nombreux pour justifier des tentes pour grouper leurs appareils suivant les besoins, on a réuni trois générateurs dans de petits locaux de 1 mètre carré de surface, et on a constitué ainsi des stations de distribution à pression électrique constantes alimentant chacune 250 lampes. Quatre de ces stations fonctionnent actuellement, l'installation achevée, elles seront au nombre de dix »

Sans être taxé d'exagération, on peut avancer qu'une station roannaise, aurait même au début, une importance égale à celle de Tours qui a commencé à 2,500 lampes : chiffre susceptible d'être porté à 7,000 sans dépenses nouvelles.

Nous terminerons ce chapitre par quelques réflexions sur le choix de la force motrice nécessaire à la production du courant.

La force motrice sera fournie par la vapeur. Mais la vapeur, dans le cas présent, ne trouverait-elle pas un auxiliaire puissant et économique dans les chutes d'eau qui nous entourent ? Cette idée émise il y a un an par un de nos confrères de la presse locale, méritait qu'on s'y arrêtât.

Un barrage est construit en ce moment sur la Tâche en vue de fournir à notre ville l'eau qui lui manque et dont elle a tant besoin. « Pourquoi, dit l'auteur de l'article, au lieu de faire une dépense énorme et stérile comme force motrice sur la Tâche, ne pas construire le barrage à Lamboulay, puisque la valeur seule de la location de la chute transportée à Roanne garantirait un bénéfice considérable en la distribuant à domicile, en petites forces, aux nombreux industriels qui l'essent achetée avec empressement. » et plus loin : « Il y avait à Lamboulay, plus de force qu'il n'en fallait pour éclairer admirablement la nuit, à la lumière Edison si parfaite désormais, je m'en rapporte à M. Thouaille, et de plus, suffisamment de force motrice pour le jour pour alimenter les petites industries qui emploient jusqu'ici les moteurs à vapeur ou à gaz »

On ne saurait parler avec plus de bon sens et de sagesse ; et s'il n'était pas trop tard nous demanderions à qui de droit, de mettre sans délai ce projet à l'étude. Le vœu que nous appuyons de toutes nos forces arrive-t-il aujourd'hui comme un hors-d'œuvre après le dîner ?

Eau ou vapeur ? Ce n'est pas ainsi que la dernière partie de la question technique se pose. Il s'agit non de décider si l'eau sera ou non la source unique de puissance motrice, mais si l'on se décidera à se servir d'un agent précieux, d'une richesse que la nature a mise à notre disposition et dont on n'a pas su jusqu'à présent tirer parti. Rien de plus.

(A suivre.) A. THOUAILLE.

Tribunal Correctionnel de Roanne

Insultes à un magistrat. — Le sieur Voland du Coteau est un peu vif — un peu trop méchant. Dernièrement s'étant laissé entraîner à injurier M. Robert, il a eu à répondre hier de ce délit devant le tribunal correctionnel. Côté : vingt-quatre heures de prison.

Une mère dénaturée. — Nous avons eu la semaine dernière, la triste occasion de parler de la barbarie avec laquelle la femme Creuzille, âgée de 34 ans, tisseuse, rue des Lézards, maltraitait sa petite fille et aussi son petit garçon.

Nous demandons une répression sévère contre cette marâtre et le tribunal, avec une justice indéniable, l'a condamnée à 15 jours de prison.

Un monomane. — Depuis qu'il a vu une somme de 1,200 lui appartenant s'engloutir dans la déconfiture de M. Moreau, notaire à Charlieu, le sieur Dubreuil — jusque là parfaitement honorable — a pris monomanie du vol.

L'année dernière il déroba une somme de 6 francs qu'il rendit le lendemain à son propriétaire.

Cette fois on l'accuse — sans preuves bien concluantes — d'avoir pris à M. Nevers, une montre que celui-ci avait laissée dans son gilet accroché à un piquet au bord de sa vignette.

Pour ces deux faits, le tribunal condamne Dubreuil à 6 jours de prison.

Un insulteur de femme. — Quand il est pris de boisson, le sieur Potier de Mably n'est pas galant le moins du monde. Il a le coutume d'aller injurier Mme Morin et de tenir des propos outrageants pour elle, pour son mari et pour un sieur Chabert qui prend pension chez les époux Morin.

Mais les faits étant patents, M. le Procureur de la République a retenu contre Gallet le délit d'outrage à la pudeur commis devant trois jeunes garçons de la commune.

Malgré une éloquente plaidoirie de M<sup>e</sup> Seirel, Gallet a été condamné à 15 jours de prison.

Séguad de Saint-Martin-d'Estreaux, âgé de 72 ans, est condamné pour le même délit commis sur la personne d'une toute petite fille à six mois de prison.

Si le tribunal a eu la main assez lourde, ce Séguad est un récidiviste. Plusieurs fois déjà il a eu à répondre de la justice pour des actes du même genre. Cette fois il a eu de fortes contradictions dans les témoignages.

POLYMYEUX.

VARIÉTÉ

CHIEN COIFFÉ (1)

NOUVELLE

(SUITE)

Un homme n'a besoin d'être ni beau ni laid, ni grand ni petit, ni gras ni maigre, ni chauve ni chevelu. On ne lui demande qu'une chose : apporter dans la vie d'une jeune fille, obligée depuis l'âge de discrétion à vivre sur la réserve, apporter avec l'émancipation, un tour dégagé et dominateur ; en un mot, parachèver le travail du Créateur, en faisant de cette jeune fille une femme.

La femme a besoin pour se compléter, de cette créature qui a nom « un mari »

Il semble qu'elle ne soit respectable, que lorsqu'elle a un Monsieur quelconque à son bras.

Dans le mariage — sauf une exception sur trois cent vingt-huit — l'homme n'est rien, l'émancipateur est tout.

Deux points sont encore importants : N'être pas trop repoussant, et faire respecter sa moitié.

Quand une femme a jeté son dévolu sur sa victime, elle joue si bien l'émotion et, quelquefois même la passion, que l'autre, qui se croit irrésistible, tombe dans le panneau. Alors l'Etat et l'Eglise n'ont plus qu'à étendre les mains pour unir et bénir.

V

Léon se disait en rentrant dans la chambre qu'on lui avait réservée au beau milieu d'un pavillon délicieux, entouré de fleurs et d'arbres, avec une vue splendide sur un étang en miniature, supportant sur ses eaux bleues — oh ! poésie ! — des signes blancs, Léon se disait : « Héloïse de La Tourfêlée a été charmante, et sans les distances qui nous séparent — il croyait encore aux distances et au prestige de la particule — je serais prêt à lui demander sa main ; mais avec ces vieilles couches, enorgueillies de leurs trentes-quatre quartiers, il ne faut pas y songer »

Et le lendemain, quand des Houssettes lui parla de la jeune fille, avec l'allure détachée d'un diplomate qui cherche à rouler un premier ministre, le malheureux Cabassol vit très bien qu'il pouvait prétendre à la main d'Héloïse de La Tourfêlée, surtout quand le vicomte lui assura qu'elle était décidée à se marier, et qu'il tenait pour certain — qu'Héloïse épouserait le premier chien coiffé venu, pour ne pas rester vieille fille.

Sans réfléchir, l'amoureux Cabassol se prit à espérer : « Quoi ! ce serait possible ? » se murmurait-il avec des larmes dans la voix.

Mais comme il est dit au chapitre LVII — si je me trompe c'est de peu — du livre des proverbes : « La nuit porte conseil. »

Ce proverbe s'applique surtout aux gens — côté des hommes — qui ont une fiancée en tête et qui — ainsi fit Cabassol Léon — prennent avant de s'endormir, la première gazette illustrée venue et tombent sur une lettre ainsi conçue.

« A Mademoiselle HÉLOÏSE DE LA TOURFÊLÉE.

« Ma chère amie,

« Je t'ai laissée bien triste : tu n'avais pas encore mis la main sur l'oiseau « rare » rare avis des Latins — qu'on « nomme un futur. Tu te désolerais si j'en m'en souvenais. Je te souhaite « une meilleure chance avec la troisième série, fais en sorte de trouver « un mari digne de toi.

« Madame de La Citronnière m'a assuré que tu étais décidée à prendre le premier chien coiffé qui se présenterait : c'est une résolution « digne des temps antiques ; choisis-le bien, au moins, puisque tu es esulée « pour faire souche de Tourfêlée, ton « mari sera enchanté de t'aider dans « cette tâche et de prendre le titre que « ton père peut lui léguer.

« Adieu et bon courage, je t'embrasse.

« EMILIE DE CABOCHON. »

Léon, en ouvrant ce chiffon couvert de pattes de mouches, avait eu des scrupules.

« Lirai-je, ne lirai-je pas ? » se disait-il en retournant la lettre d'Emilie dans ses mains crispées.

On lui avait dit d'espérer ; il se voyait déjà fiancé de la belle Héloïse et son cœur palpitait d'une douce émotion.

Une fiancée est déjà pour un bon tiers dans la vie d'un homme, on ne possède pas encore la dot, mais on peut toujours se vanter d'avoir le cœur. N'était-il pas dans son droit en se renseignant un peu sur la vie privée et les relations de sa future épouse. On ne se marie pas comme cela, sans savoir à quoi l'on doit s'en tenir. Si ces lignes tracées par une main amie, allaient lui révéler quelques nouvelles qualités. Et puis, franchement la tentation était trop forte.

Le hasard le servait à merveille. Héloïse avait reçu la lettre le matin en lisant une feuille illustrée ; pour une cause ou pour une autre elle l'avait interfoliée dans le journal, pensant la reprendre un peu plus tard ; puis elle l'avait oubliée là, sans songer qu'un Cabassol ayant la fantaisie de feuilleter un journal avant de s'endormir, pouvait la trouver, la lire et la commenter.

Lire une lettre qui ne vous est pas adressée, ce n'est pas très délicat ; mais bast ! entre fiancés... Et puis, on n'en saurait rien. Après s'être juré d'oublier ce qu'il allait apprendre, Léon parcourut rapidement le message, puis le relut attentivement, pour mieux en comprendre les termes, car il lui avait semblé qu'on s'occupait un peu de lui.

« Ah çà ! mais, se dit-il, est-ce que je serais le chien coiffé attendu ? et comme pour voir s'il allait trouver au verso la réponse à sa question, ainsi que le fait une syllabe pour prédire l'avenir, il tourna lentement la page et aperçut quelques notes écrites au crayon, un brouillon sans doute.

Le cœur battant la charge, il déchiffra : « Je crois avoir trouvé mon affaire, c'est un jeune homme arrivé avant-hier et qui semble assez disposé à demander ma main... »

La note finissait là.

Héloïse avait probablement été dérangée dans sa rédaction, et c'est à ce moment qu'elle avait, dans sa précipitation, fermé le journal sur cette foudroyante révélation.

Il n'y avait plus à douter, on parlait de lui, à moins qu'un autre chien coiffé ne se fût glissé dans la troisième série.

« J'en aurai le cœur net, » dit-il en soufflant sa bougie et en se roulant dans ses draps.

Le lendemain matin, il descendit à la première heure et s'en fut au salon reporter sa trouvaille qu'il déposa précisément à la place où il l'avait prise la veille.

Au moment où il sortait, il se rencontra nez-à-nez avec Héloïse en dés-habillé galant.

Léon la trouva belle ainsi et poussa un soupir de regret.

Les deux jeunes gens échangeèrent quelques paroles banales et Léon saluant, se jeta derrière une tapisserie pour guetter.

Héloïse s'approcha de la table, feuilleta le journal illustré, tira vivement la lettre d'Emilie qu'elle emporta, en murmurant : « Heureusement que M. Cabassol n'a rien vu ! »

« Oui, je t'en fiche ! » répondit Léon, en murmurant aussi pour ne pas être en reste d'éloquence avec Héloïse.

Et la jeune fille passa, frôlant presque la portière derrière laquelle Cabassol était blotti.

Une heure après, des Houssettes et La Citronnière escortaient le jeune homme dans une allée du parc.

Le groupe s'arrêtait de temps en temps : des Houssettes prenaient Cabassol par un bouton de son gilet, tandis que La Citronnière lui enlevait les cheveux et époussetait le col de sa jaquette, à la manière des gens qui ont le rage de vous éplucher et de vous nettoyer ainsi quand ils ont une confiance à vous faire.

« Mais, disait des Houssettes, puisque je vous répète que le papa vous donnerait sa fille ! »

« Je ne m'en sens pas digne, reprénaît Cabassol en se dégageant et en reprenant la marche interrompue.

« Vous êtes un naïf, ajoutait La Citronnière, si vous riez cette affaire-là ; Héloïse me parait décidée, elle a dit à ma femme qu'elle vous trouvait très bien.

« Eh ! eh ! mon gaillard, vous lui avez donné dans l'œil, je ne voudrais pas jurer qu'elle ne fût sérieusement éprise de vous : voyez-vous çà, le pendard de Cabassol, rien que çà, une comtesse ! peste, mon cher, vous vous mettez bien. »

« Et les deux interlocuteurs de Léon riaient en clignant de l'œil d'un petit air goujard.

« Voyons, dit enfin la malheureuse victime de ce noir quet-apens, pouvez-vous croire que moi, un simple roturier, croyez-vous que je puisse être aimé d'une Tourfêlée ? »

« Pourquoi pas, s'il vous plaît, avec votre fortune, vous valez bien tous ces hobereaux qui se sont présentés, et qui voulaient souiller leur blason dans les tripotages de bourse.

« Alors, on ne me prendrait que pour ma fortune ! »

« Je ne dis pas cela, mais avec cette fortune gagnée honorablement dans la fabrication et la vente des boutons de corne, vous donnez l'indépendance à votre femme, madame Cabassol de La Tourfêlée ; c'est un sort enviable pour Héloïse et pour vous qui y gagnez un titre.

« Je vous avouerai que le titre... »

« Oui, oui, on le connaît. Voyons, réfléchissez-y, et je me charge de bâcler l'affaire en un tour de main, un coup de maître, auquel vous devrez votre bonheur, mon cher ; toutes les richesses de Narbonne et des environs ne produiraient pas assez de titre, pour la fabrication des cerjages que vous serez obligé de faire brûler à mon intention.

« Je verrai, » répliqua Léon, en s'échappant des mains de la Citronnière, qui conserva un bouton de gilet entre les doigts, à titre de trophée sans doute.

VI

Léon remonta dans sa chambre pour aviser, et tout en refaisant sa valise, on aurait pu l'entendre murmurer : « Chien coiffé ! je suis un chien coiffé ! »

Quand ses chemises et ses faux-cols furent mis à leur place, il courut vers des Houssettes et lui annonça d'un ton brusque qu'il venait de recevoir une dépêche : « Père malade, toi revenir de suite à Paris ».

« Il faut que je parte à l'instant, fit-il.

« Ah ! c'est fâcheux : reviendrez-vous ? »

« Sitôt père guéri, moi revenir » — et à part « je crois que sa maladie va durer longtemps ».

Il prit congé de la famille de La Tourfêlée avec des soupirs, des larmes, des gestes désespérés et regagna prestement ses pénates, remerciant le ciel d'avoir échappé aux embûches du démon de l'orgueil.

VII

L'année suivante, Léon reçut une lettre de La Citronnière.

« Mon cher ami,

« Héloïse est toujours à prendre, je crois pouvoir répondre de votre succès. Si vous voulez bien faire partie de la seconde série : on vous attend.

« Tout à vous,

« Armand de La Citronnière. »

Réponse du berger à la bergère.

« Mon bon Citronnière,

« Je suis toujours dans les mêmes dispositions, mais donnez moi donc un renseignement : la France ne produit donc plus de chiens coiffés ?

« Croyez-moi toujours votre

« Léon Cabassol. »

Oscar MICHON.

Failite Verrière

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, du 5 juillet 1888.

M. Vaudable, comptable à Roanne, a été nommé syndic définitif de la failite du sieur Verrière, moulinier, à Roanne.

MM. les créanciers sont avertis : 1° qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoirs, au greffe du dit Tribunal, à l'effet de déposer leurs titres, avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées ;

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'article 503 du code de commerce ;

3° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 31 juillet 1888, à 10 heures du matin ;

4° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Failite Gugliermia aimé

MM. les créanciers de la failite du sieur Gugliermia aimé, ex-plâtrier, rue Saint-Jean à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le jeudi 12 juillet courant, à onze heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende 40 0/0 promis par le concordat.

Failite Chaland

MM. les créanciers de la failite du sieur Chaland, ex-charcutier, à Roanne, faubourg Mulsant, sont invités à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le jeudi 12 juillet 1888, à 14 heures du matin, pour prendre part à la répartition d'un dividende de 5 0/0 leur revenant aux termes du concordat.

Failite Salles

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, du 5 juillet 1888.

M. Goninard, comptable à Roanne, a été nommé syndic définitif de la failite du sieur Salles, photographe.

MM. les créanciers sont avertis : 1° Qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter, en personne ou par un fondé de pouvoirs, au greffe du dit Tribunal, à l'effet de déposer leurs titres, avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce ;

3° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 31 juillet 1888, à 10 heures du matin ;

4° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Etat-Civil de Roanne

Du 1er au 7 juillet 1888

DIVORCE..... 0

MARIAGES..... 5

Du 7. — Passot Jean-Claude, 58 ans, maçon, et Moreau Marie, 54 ans, cannetreuse. — Duvernois Gilbert, 26 ans, et Desportes Louise-Marie, 24 ans, tisseurs. — Grand Benoit, 27 ans, jardinier, et Cartalas Louise, 25 ans. — Roche Charles, 25 ans, employé de commerce, et Dard Rose-Pétronille, 19 ans, tailleur. — Thomas Jean-Claude, 25 ans, teinturier, et Marcoux Antoinette, 18 ans.

NAISSANCES..... 8

Du 1er. — Mellier Jean-Louis, fils de François, maçon, et de Fournier Perrine, tisseuse. — Lafond Louis-Albert, fils de Claude-Marie-Joseph, jardinier, et de Méttras Louise, cannetreuse. — Alloin Marius, fils de Claude, tisseur, et de Thomas Jeanne-Marie, cannetreuse. — Un enfant naturel.

Du 2. — Giraud Louis, fils d'Antoine et de Chassagne Claudine, boulangers.

Du 4. — Mayeux Jeanne-Claudine-Simone, fille de Jean-François et de Fraïsse Annette, boulangers.

Du 5. — Un enfant naturel.

Du 6. — Chavanon François-Joseph, fils de Firmin, charbon, et de Fustier Fanchette-Thérésine.

DÉCÈS..... 15

Du 1er. — Carton Antoine, 65 ans, tisseur, époux de David Benoit. — Vaginay Antoine-Marie-Joseph, 20 ans, tisseur, célibataire. — Maridet Auguste-Paul, 16 ans, teinturier.

minies du Décauville et d'un treuil, dont les produits ont donné satisfaction aux besoins locaux pendant les trois derniers hivers.

Le charbon est bien stratifié et clair, il n'a pas l'aspect terne des autres anthracites du Roannais. Son poids spécifique n'est pas élevé pour de l'anthracite.

Il participera à l'Exposition universelle de 1889.

L'Avenir

Du résultat de toutes ces recherches il faut conclure :

1° Que des gisements ont été constatés au Sud, près le hameau de Poivre;

2° Qu'entre la ligne passant par Bully et Fragny, et l'Illet de grès porphyriques qui se trouve au Sud des Glandes (Pencron sur la carte de l'état-major), il existe un vaste champ d'exploitation dont l'étendue superficielle dépasse 30 hectares;

3° Qu'à une distance à peu près égale des deux villages de Bully et Fragny, au Nord de la maison dite la Cordonnière, on a constaté, au moyen de tranchées ouvertes, que les couches n° 2 et 3 affleuraient dans une vigne;

4° Que vers le Nord et le Nord-Ouest de la commune de Bully, territoire de Eire, il existe un champ d'exploitation d'une étendue considérable qui n'est autre que le relèvement des couches du faisceau de Fragny. C'est sur ce dernier point que nous les renseignements du concessionnaire pendant l'hiver 1887-1888.

5° Que sur la rive gauche du Moutouse, au bas de Quincé, vers l'extrême limite occidentale de la concession, il a été constaté par M. Grand-Bury, ingénieur, dans un rapport, que l'existence d'une couche d'anthracite, composée de l'affleurement de plusieurs planches de 0 m 10 et 0 m 20 d'épaisseur, qui suivant la loi commune s'élèverait en profondeur. (C'est en remontant le Moutouse, aux environs du Moulin, au-dessous de chez Palloux, que l'on rencontre les sources minérales gazeuses et ferrugineuses.)

6° En outre, les couches mi-sablon et les schistes anthracifères rencontrés dans le lit du fleuve et sur ses rives, en creusant les fondations du pont de Presles, indiquent suffisamment l'existence de couches, restées jusqu'ici inconnues, qui traverseraient la Loire et se dirigeraient à l'Est de la concession, sous Cordelle. En cela il n'y aurait rien d'anormal, des couches de houille ayant été exploitées en Angleterre, non-seulement sous la Tamise, mais encore sous l'Océan; dans le bassin sibérien, on est bien parvenu jusqu'à la 10° couche et au-delà, et il y a à peine 40 ans, on en connaissait que sept à huit. Pourqu'on ne pourrait-il pas en être de même dans le bassin Roannais?

Chacun sait que les couches s'améliorent et s'épaississent en profondeur, et qu'il se rencontre parfois de la houille dans les mines d'anthracite.

Le combustible de Bully-Fragny est de très bonne qualité, les menus sont recherchés pour la cuisson de la chaux, des tuiles et des briques, les charbons en roche et les débris ont un emploi très avantageux pour le chauffage des appareils à vapeur et pour la consommation domestique. Anciennement il ne s'entassait pas sur le carreau de la mine, il s'envolait au fur et à mesure de l'extraction, alimentant les fours à chaux des environs de Roanne et de tout le littoral de la Loire jusqu'au-delà de Nevers.

Le toit des couches est solide; le grison, ce fluide des mines, si abondant dans les autres bassins houillers, n'est pas à craindre à Bully, où sa présence n'a jamais été constatée.

Il existe des bois de pins dans la contrée à des prix modérés.

Pour terminer, nous empruntons à M. Haton de la Goupillière, inspecteur général des mines les observations suivantes qui sont parfaitement de circonstance: (Cours d'exploitation des mines, 1883, Tome 1, page 26).

« Bien des contrées ont vu, à diverses époques, l'industrie minière s'écarter complètement par des causes générales, telles que la guerre, la famine, la peste, sans que cette circonstance implique aucune présomption « fâcheuse contre la richesse de chaque pays « en particulier. On peut dire également que la « mauvaise renommée créée par tel ou tel « feu, par des reprises répétées, toujours « suivies d'échecs, ne devra pas arrêter absolument une nouvelle tentative, avant d'être « passée au crible d'une critique attentive. On « a vu, en effet, l'esprit d'entreprise ou même « d'intrigue, l'absence d'économie et la rémunération d'intérêts exagérés, l'impatience « d'obtenir des résultats pécuniaires dans un « genre d'industrie qui exige l'intervention du « temps et des créations onéreuses, compro-

mettre des affaires dont une direction animée d'un tout autre esprit aurait pu tirer « bon parti. »

« Si d'un côté, l'abandon des travaux est, « par lui-même, un mauvais symptôme, en « revanche, le système des voies de communi- « cation est incomparablement plus satisfai- « sant à notre époque. La puissance des « canaux et de l'association a créé des res- « sources autrefois inconnues. Les agents ex- « ploisifs, la machine à vapeur, l'emploi de « l'air comprimé ont transformé la puissance « de l'ingénieur. C'est surtout en ce qui con- « cerne l'épuisement, que la question a changé « de face. Ce n'est qu'un jeu aujourd'hui de « contre-batte des venues d'eau, irrésistibles « pour les anciens mineurs. Ce sera là souvent « la chance la plus favorable pour la reprise « d'une mine, quand le niveau inférieur des « anciennes tailles montrera qu'elles ont dû « s'arrêter devant ce genre d'obstacle. »

C'est après toutes ces recherches et constatations, qui ont duré trois années entières et qui sont appuyées par des rapports d'ingénieurs distingués, dont on ne contestera pas la haute compétence, que le nouveau concessionnaire, convaincu de la richesse et de l'importance du gîte, et, après avoir encore recherché et étudié les autres ressources locales, a résolu de former une

Société Anonyme par actions, dont les statuts ont été déposés en l'étude de M. Anaux, notaire à Roanne, le 31 mai 1888, ayant pour but :

1° Le développement de l'exploitation de la mine;

2° La construction et l'exploitation d'une ligne de tramway à vapeur de Bully-Fragny à Roanne-Canal, dans les études et le trafic sont évalués dans un prospectus spécial.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION  
Divisé en 2000 actions de 500 francs

Siège social à ROANNE (Loire)

Il sera versé :  
25 francs par action en souscrivant.  
100 francs par action aussitôt après la clôture de la souscription.

Et le surplus au fur et à mesure des besoins sociaux et sur les décisions du Conseil d'administration.

Il sera délivré, après la constitution définitive de la Société, des certificats nominatifs d'actions, constatant le versement du premier quart. Les versements ultérieurs seront mentionnés sur le titre par les soins du Conseil d'administration, au moyen d'une estampille.

La souscription aux actions de la Société est ouverte dès à présent.

Chez tous les notaires et banquiers. Et spécialement à Roanne, au bureau du Radical Roannais.

REPARATIONS D'HORLOGERIE et de MACHINES A COUDRE DE TOUTS SYSTEMES Prix modérés

DÉMURGER 31, rue Clermont, ROANNE

Pour satisfaire sa nombreuse clientèle, M. Démurger (de Quinzier), fera tous ses efforts et l'espère que le public lui accordera sa confiance.

Spécialité de fabrication et réparations d'horloges pour Clochers, Châteaux, Usines, Ecoles, Mariages, etc., etc.

JOLI CAFÉ, sans matériel à louer et à la Toussaint prochain. — S'adresser à M. FLEURIAT, 42, rue de la Berge, à Roanne.

LA MONTRE FRANÇAISE

Un de nos meilleurs horlogers, de Besançon, fabrique, en ce moment, des montres dites « Françaises », qui ont un succès prodigieux, parce que malgré leur bon marché inouïable (0 m 90 à 1 m 20), elles sont de 16 fr. ; qualité supérieure, métal blanc doré ; 19 fr. ; et pour dame : 26 fr., elles sont jolies, solides et garanties deux ans, sur facture, comme les montres du prix le plus élevé.

Pour recevoir, franco à domicile, par la poste, une de ces montres, envoyer un mandat-poste, de 10, 15 ou 20 fr., à M. Mathurin Blanc, horloger, Grande-Rue, 131, à Besançon (Doubs), (ajouter 4 fr., si l'on désire que la montre soit accompagnée d'une chaîne moderne et solide Argenture triple).

N.B. — Si l'on désire d'autres genres de montres, argent ou or, soit pour homme, jeune garçon ou dame, demander le catalogue détaillé. Tous les articles d'horlogerie sont garantis sur facture et vendus, en détail, au même prix qu'en gros.

Médecine végétale, dépurative, purgative anti-glaireuse et anti-bilieuse

PILULES DE SUEZ

Ces Pilules, composées uniquement de substances végétales, constituent un remède souverain contre toutes les maladies occasionnées par la constipation, l'amasse des glaires et de la bile, l'impureté du sang, etc., etc.

DÉPOT GÉNÉRAL Pharmacie Kleber, 72, Avenue Kleber PARIS

et dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger

Prix de la boîte : 2 fr. 50; demi-boîte 1 fr. 50 Les expéditions peuvent se faire par la poste contre un mandat ou timbres-postes. Dépôt à Roanne, pharmacie Gerbay.

CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT

16, rue de la Côte, 16 ROANNE

TABLE D'HÔTE POUR VOYAGEURS Dîner à la CARTE et à PRIX FIXE CHAMBRE A COUCHER POUR VOYAGEURS Plusieurs Salles à manger et Salons pour Sociétés VINS FINS — LIQUEURS

PENSION BOURGEOISE Service en ville, sur Commande CHOUROUTE AU JAMBON FUMÉ Escargots de Bourgogne

FONDS DE CAFÉ A VENDRE S'adresser à Madame veuve DARCY, 70, route de Clermont, 70

BONNE OCCASION A VENDRE DE SUITE à l'Hôpital, près la Gare

1° CLOS d'agrément, de 12 ouvrées de vignes, en très bon rapport;  
2° TERRE, de quatre mesures, première qualité;  
3° BOIS taillis, de 4 mesures environ.

Le tout entièrement clos par haies, murs et chemins, et d'un seul tènement.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. J. GONINARD, arbitre de commerce, 3, rue Paul-Bert, à Roanne.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

AVIS AUX PÊCHEURS PLUSIEURS ÉPERVIERS dits GUGONNIERS à vendre

S'adresser à M. BALOUZET, à Saint-Roch — Roanne

Etude de M<sup>e</sup> HELLE, notaire à Roanne (Loire)

ADJUDICATION PUBLIQUE

Même sur une enchère, par suite de dissolution de Société

Le JEUDI 12 JUILLET 1888, à 2 heures, à Roanne, en la Chambre des Notaires, place Saint-Etienne.

1° De l'important TISSAGE MÉCANIQUE de COTONNADES, J. Déchavanne et C<sup>e</sup>, en pleine activité, sis à Roanne, boulevard de la Livatte, avec 1,000 mètres de terrain en face. 852 mètres; installation parfaite; bon achalandage. Mise à Prix : 300,000 francs

2° De quinze mille mètres de TERRAIN, séparés du tissage par ledit boulevard. Mise à Prix : 25,000 francs.

NOTA. — Il y aura enchère générale sur les deux lots réunis

JOUISSANCE IMMÉDIATE. — FACILITÉS DE PAIEMENT

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux Liquidateurs ou à M<sup>e</sup> HELLE, notaire.

A VENDRE AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT

1° LE DOMAINE DES ABBÉS

situé à 400 mètres du bourg de Noailly 12 kilomètres de Roanne, 6 kilomètres de la gare de Saint-Germain-Lespinasse et à 6 kilomètres de la gare de Pouilly-sous-Charlieu;

D'une contenance totale de 38 hectares. Composée de : Bâtimens d'habitation et d'exploitation en très bon état; 6 hectares de jeunes Vignes, de 2 et 3 ans; 15 hectares de Prés, de première qualité; et 17 hectares de Terres, Jardins et Pièce d'eau;

2° Une PARTIE du DOMAINE de CHARVIGNIÈRE De 15 hectares environ, avec bâtimens neufs et terrains propices pour la vigne

3° Le Pré du Pont-Saint-Pierre d'une surface de 4 hectares 53 ares Touchant la route de Saint-Germain-Lespinasse

4° UN PRÉ situé au bourg de Noailly de un hectare 60 ares

S'adresser pour tous renseignements et traiter : A M. GOUJAT (Philippe), propriétaire à Tarare, rue Projétée.

Rue Nationale, n° 4 SPÉCIALITÉ de BIÈRES FRANÇAISES ROANNE 0,20 LE BOCK ROANNE SOUPERS Déjeuners CHOUROUTE GARNIE : 60 cent.

4, Rue Nationale, 4

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS Grande Fabrique Roannaise

TUYAUX & AQUEDUCS en Ciment

M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe 13, rue Carnot, à ROANNE

Dépôt de CEMENTS, premières marques; CHAUX du Teil, etc. Envoi franco de PROSPÉCTUS, sur demande

DÉPÔT ET SUCCURSALES : LE COTEAU (Loire). AMBERLE. LA FACAUDIÈRE. CHARLIEU. FEURS. MARIGNY (Saône-et-Loire). MOULINS (Allier). RIOM (Puy-de-Dôme). ST-GERMAIN-LESPINASSE.

AU LOUIS D'OR J. BARRÉ HORLOGER DE LA VILLE 17, Rue des Bourrasnières. — ROANNE

A mon grand choix d'Horlogerie et Bijouterie, j'ai ajouté un nouvel assortiment d'optique et lunetterie

PINCE-NEZ A SYSTEME NOUVEAU qui tient solidement sur tous les nez

Mon plus grand soin est porté sur le choix de mes verres de Lunettes et Pinces-nez; même dans les montures ordinaires, je n'emploie que des verres fins de première qualité.

PINCE-NEZ FUMÉS pour le soleil, avec cordon, 1 fr. 50

A VENDRE

1° Un titre de rente au porteur 4 1/2 pour cent.

2° Deux obligations au porteur de l'emprunt communal 1880.

S'adresser au bureau du journal.

Correspondants et agents sérieux demandés dans le département de la Loire, par grande administration, pour renseignements, publicité, placements, recouvrements, etc. Position assurée. Ecrite, directeur contrôle commercial, 47, Boulevard de la Chapelle, Paris. Joindre 90 centimes pour prendre des renseignements et répondre.

ON DEMANDE pour propriété, un ménage sérieux. Appointements : 3,600 fr. par an, logé, chauffé et bénéfices.

Ecrire avec timbre de réponse à M. PONCET, 19, rue Poncelet, Paris.

LE RADICAL ROANNAIS SE TROUVE AU Café DUPIN 10, Place Fourny, 10 SAINT-ETIENNE

Cabinet de M. Joannes GONINARD, arbitre de commerce, rue Paul-Bert, 3, à Roanne.

DISSOLUTION de SOCIÉTÉ.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Roanne, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-huit, la Société qui existait entre la dame Jeanne Augier, née Combe, et le sieur Claudius Combe, pour le commerce et fabrication des lauzes, sous la raison sociale : Veuve Augier et Claudius Combe, et dont le siège était rue Bel-Air, angle de la rue Saint-Jean, à Roanne, a été dissoute à compter du jour de M. J. Goninard, arbitre de commerce, en a été nommé liquidateur judiciaire.

Le dépôt d'une expédition du dit jugement a été fait, les vingt-huit et vingt-neuf juin expirés, aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix.

Signé : J. GONINARD.

A VENDRE Très belle Soie à rubans AVEC SES ACCESSOIRES TOUPIE, etc. S'adresser à M. FRAISSE, rue de la République, 14, St-Etienne.

A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

D'un seul tènement, d'une contenance de 40 arcs environ COMPOSÉE DE BÂTIMENS D'HABITATION, PRÉS & TERRES

Belle prise d'eau et ceute de 3 mètres MOULINS, SCIERIE & HUILERIE

Le tout situé à 1,500 mètres du bourg d'Arfeuilles (Allier).

TOULE FACILITÉ SERA DONNÉE POUR LES PAIEMENTS

S'adresser pour traiter, à M. BESSE, propriétaire, à Commelles-Vernay, près Roanne (Loire).

BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE, BRONZES Pendules et Objets d'art

PAUL LARDET 32, rue Nationale, à ROANNE

Prix modérés — Réparations de Bijoux — Prix modérés

QUINA NATURE

Le QUINA NATURE, apéritif des gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique; on le trouve dans tous les Etablissements de 1<sup>er</sup> ordre: cafés, comptoirs, cercles, restaurants, etc., etc.

C'est un apéritif classé dans la catégorie des produits hygiéniques approuvés par le Comité consultatif de France (arrêté, cour d'appel, Lyon, 8 mars 1888).

ALBERTIN, entrepositaire à Roanne

MANUFACTURE D'HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS

A la Grande Maison

A. GOUTORBE ROANNE, rue Nationale, près le Grand-Café. — Maison principale : VICHY, rue du Marché

PLUSIEURS SUCCURSALES

Les Magasins A LA GRANDE MAISON occupent incontestablement le premier rang dans la ville de Roanne et de Vichy, pour la vente des Vêtements Confectionnés et sur Mesure. Le succès toujours croissant est dû à la grande loyauté qui préside aux affaires, à l'élégance de la coupe, à la solidité des Vêtements et aux draperies employées, sortant des meilleures fabriques de France et permettent de vendre à des prix exceptionnels de bon marché.

LE SANS PAREIL, complet drap pour Homme, à 16 fr.

LE ROANNAIS, complet couteil pour Homme, à 5 fr. 95 — SUCCÈS DU JOUR!!!

Les Magasins A LA GRANDE MAISON ne peuvent avoir de concurrents sérieux pour le prix de leurs Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants

St-Etienne, imp. J. Tardy, Fraisse et Cie, rue de la République, 14

CABINET de M. Adrien COQUARD Ancien Chef-Comptable au Crédit Lyonnais Expert-Comptable, Syndic de Faillites 12, rue Beaulieu, ROANNE

Organisation et redressement de Comptabilités de tous systèmes

Vérification de Bordereaux et de Comptes-Courants, Arbrivés, Et Expertises d'Écritures commerciales. Dresse et Dépôt de Bilans. — Liquidations.

Le Radical Roannais insérera gratuitement toutes les communications intéressant les travailleurs. Les adresser avant le jeudi 5 heures du soir, au directeur, M. LAFONT.

A LA MÉNAGÈRE

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris

MOBILIER COMPLET Ménage, Jardin Voyage et Campement

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE — PRIX FIXE MARQUÉ INSTALLATIONS D'ÉCURIES

BANDS dits de square, peinture verte, 1 m 50 long..... 17 50 » square, à tente-abris, 1 m 50 long..... 100 » » siège, à 3 lames, peinture verte..... 8 50 CHAISES en fer, peinture verte..... 4 » » plantes, fer et bois, peintes..... 2 75 » en fer, siège à ressorts, peintes..... 7 25 PARASOL de jardin, avec table en fer, peint..... 29 25 TENTE pour jardins et bains de mer, 4 m 65, 65 fr.; 2 m..... 95 » TONNEAUX d'arrosage, avec pompe, montés sur chariot, fer..... 100 » TONNEUSES franco-américaines, pour le gazon..... 32 » TABLES en fer, peintes..... 4 25 JEUX de tonneau, 10 fr.; de croquet, 8 fr. 75; de tonneau hollandaise..... 80 » MAILLES de dames, 8 fr. 50; d'hommes, 8 fr. 90; valises, 4 fr. 90; parapluies..... 2 90

TIMBRES en CAOUTCHOUC et CUIVRE Spécialité de Timbres dateurs LIVRAISON EN 24 HEURES

ALBERT LEJEUNE 17, rue Nationale, 17 ROANNE

DORURE, ARGENTURE ET NICKELAGE EN TOUTS GENRES Spécialité d'argenterie de COUVERTS PRIX TRÈS MODÉRÉS

Seule Maison à Roanne

Le gérant, Louis GANDE.